



Pleins feux sur un soldat de l'ombre. Seconde Guerre mondiale : Émile Sauvaget résistant vendômois

JACQUES HENRI ROUSSEAU

Résumé : Vaillant combattant durant la Première Guerre mondiale, Émile Sauvaget s'est investi de multiples façons dans la Résistance pour devenir, après la Libération, l'un des principaux acteurs de la défense des anciens combattants qu'il fédéra dans le Comité d'entente des Anciens Combattants toujours actif de nos jours. Néanmoins, cette recherche rend compte des dysfonctionnements d'une administration qui n'a pas hésité à se montrer tatillonne jusqu'à l'absurde, à pratiquer le déni et à prendre des décisions absurdes vis-à-vis de patriotes comme Émile Sauvaget, qui ont largement mérité de la patrie et qui bénéficient des témoignages de première main de leurs chefs de la Résistance.

Mots-clés : Émile Sauvaget, résistant, FFI, ORA, libération de Vendôme, Henry, Marcilly, Messenger, Hutin, gardes civiques, croix de la Résistance, croix du mérite combattant, commandant Verrier, soldat inconnu.



Fig. 1 : Portrait du commandant Sauvaget (photo S. Dupré).

Deux avis de poids :

J'ai bien connu Émile Sauvaget et son action dans le Vendômois a été magnifique. Je crois qu'on l'a un peu laissé tomber et ce n'est pas très juste... (Georges Hutin, ancien chef départemental FFI du Loir-et-Cher –

nord). Monsieur Sauvaget (fig. 1), officier de réserve, a exercé une influence déterminante chez de nombreux jeunes dans leur activité résistante, payant de sa personne en les faisant bénéficier d'une formation de combattant hors de pair (lieutenant-colonel Henry, ex chef d'état-major départemental des Forces françaises de l'Intérieur).

Émile Sauvaget : à la rencontre du résistant...

Ayant, dans un précédent article, démontré l'engagement exceptionnel d'Émile Sauvaget durant la guerre de 1914-1918-(1919), il nous a paru vraisemblable que ce « poilu d'exception » n'aurait pas dû rester inactif durant la Seconde Guerre mondiale¹. De nombreux indices nous confortaient dans cette hypothèse.

Les recherches

La première confirmation de son activité de résistant a été faite par sa fille qui, dans une lettre en réponse à nos interrogations, témoigna de son angoisse de petite fille (par ailleurs orpheline de mère) durant la Seconde Guerre mondiale. Elle avait alors une dizaine d'années mais, tout en ignorant les activités clandestines de son père, elle s'inquiétait, en particulier de ses absences nocturnes. Son angoisse atteignit son paroxysme lorsque la Gestapo vint arrêter son père à son domicile. Elle subit un autre stress quand ce dernier fut blessé en août 1944, lors de la libération de Vendôme.

À l'appui de ses dires fondés sur des souvenirs anciens, Monique Sauvaget nous fit parvenir des pièces essentielles pour prouver l'activité et les responsabilités de son père dans la Résistance vendômoise : il s'agit de ses cartes de résistant, de FFI (Forces françaises de l'Intérieur) et du brassard FFI.

En second lieu, comme pour la Première Guerre mondiale, ce sont les Archives départementales qui nous ont procuré les pièces incontestables prouvant le rôle d'Émile Sauvaget dans la Résistance. Ces pièces émanent des chefs du lieutenant Sauvaget, donc de ceux qui ont été les témoins directs de ses actions.

En ce qui concerne les Archives départementales, nous nous sommes limité à rapporter les documents officiels comme nous l'avons fait pour son investissement durant la Première Guerre mondiale.

Les chefs qui ont attesté

1. Le lieutenant Paul Messenger, responsable du mouvement ORA de Loir-et-Cher.
2. Le lieutenant André Marcilly, commandant le groupe FFI Marcilly, chef de section FFI du corps franc Valin de La Vayssière. Il habitait rue de la Marre, à Vendôme (à deux pas de chez Émile Sauvaget, rue Bretonnerie).
3. Le lieutenant-colonel Henry, chef de bataillon, commandant FFI, chef d'état-major des FFI du Loir-et-Cher nord (fig. 2).
4. Georges Hutin : « Monsieur Georges », ancien chef départemental FFI du Loir-et-Cher, fondateur du

1. Voir ROUSSEAU (J.-H.), « Émile Sauvaget, le « Va-t-en paix », un poilu vendômois d'exception », BSAV, 2016, p. 63-73.



Fig. 2 : Carte du Conseil national de la Résistance (coll. part.).

groupe « Libé-Nord » d'Azé en 1942. À son actif, préparation d'un terrain d'atterrissage aux Bellezévères, commune d'Azé, en 1943. Parachutages, sabotage côte de Galette en juillet 1944. Il participa également à la libération de Vendôme, à partir du 9 août 1944. Il sera, à la Libération, nommé sous-préfet de Vendôme (en raison de ses responsabilités dans la Résistance) avant de rejoindre un poste plus important.

Ces responsables ont attesté : du rôle d'Émile Sauvaget dans la Résistance vendômoise ; de son appartenance à l'ORA (Organisation de la Résistance armée) ; de son rôle au sein des FFI ; de sa participation à la libération de Vendôme, au cours de laquelle il a été blessé (fig. 3 et 4).

La demande initiale d'attribution de la carte de combattant volontaire de la Résistance

Lorsqu'à la fin de la guerre, le lieutenant Émile Sauvaget souhaita que soient enregistrés ses services dans la Résistance, il en effectua la demande en énumérant ses activités spontanées et celles qui concernèrent sa participation armée au réseau FFI et à l'ORA.

• 22 février 1947 : Émile Sauvaget constitue donc le dossier réglementaire pour obtenir sa carte de combattant volontaire de la Résistance. Il le fait parvenir à l'Office départemental des anciens combattants (Cette date sera reprise et confirmée par l'Office national !) Il lui est demandé de rendre compte des ses activités dans la Résistance et lors de la Libération.

Émile Sauvaget est donc tenu de préciser son action, afin d'établir le bien-fondé de l'attribution de la carte de combattant des Forces françaises de l'Intérieur. Sa demande mentionne :

- 1940 : sa participation à un groupe armé à Pezou contre la « 5^e colonne ». Il faut rappeler que l'ancien poilu avait été missionné comme lieutenant formateur auprès des officiers roumains en 1919 et qu'il

Fig. 3 : Carte des états de service FFI d'Émile Sauvaget (coll. part.).

Fig. 4 : Carte de l'Association des Anciens Combattants de l'Intérieur (coll. part.).

était donc des plus habilités à former les combattants de la Résistance. Rappelons également qu'à Pezou, où il fut, de 1925 à 1941, directeur de l'école, il avait organisé une instruction militaire dans le cadre de l'Étoile verte, association pour les jeunes ruraux. En 1940, beaucoup d'anciens élèves bien choisis étaient susceptibles de répondre aux sollicitations de leur maître pour entrer dans la Résistance ;

- 1942 : organisation de distribution de cartes pour réfractaires. Transport d'armes. Création de groupes de résistance à Pezou, Villiers, Fortan, Droué et Mondoubleau ;
- 4 janvier 1943 : Émile Sauvaget entre dans l'ORA ;
- 15 mars 1944 : il est arrêté et incarcéré par les Allemands à la prison cellulaire de Blois, pour avoir hébergé la fille d'une infirmière, madame Petithomme, 48 ans, demeurant 12, place de la République, recherchée depuis le 28 novembre 1943, pour sa participation à un mouvement de Résistance (à

Vendôme)². Émile Sauvaget réussit à se faire élargir quelques jours après son arrestation.

- 11 août 1944 : libération de Vendôme. Combattant dans le groupe Marcilly, Émile Sauvaget est blessé lors du premier affrontement, au carrefour de la Résistance, par un tir d'automitrailleuse antichar³. Durant ces deux dernières années, Émile Sauvaget a réussi à soustraire les dossiers et a notamment empêché le départ de 37 jeunes ouvriers et artisans qui ont, pour la plupart, été cachés dans le maquis. Il a également fait revenir d'Allemagne par de faux certificats des ouvriers partis au premier départ. Destruction de fils téléphoniques au cours des bombardements, sabotage du matériel allemand, enlèvement d'armes à l'ennemi au cours de sa retraite. Tous ces faits énumérés par Émile Sauvaget dans sa demande de carte de combattant volontaire de la Résistance seront confirmés par ses chefs ;
- 24 décembre 1947 : sa demande de carte de combattant est enregistrée par l'Office départemental. L'Office départemental demande cependant à Émile Sauvaget des attestations pour compléter sa demande qui va être transmise à l'Office national.

Les soutiens et attestations des chefs de la Résistance

- 9 septembre 1953 : Georges Hutin, préfet, secrétaire général du Protectorat de Rabat, ancien chef départemental FFI de Loir-et-Cher, certifie qu'Émile Sauvaget : *S'est mis à la disposition des groupements de Résistance dès qu'ils ont été constitués en Loir-et-Cher. A fait partie du groupement ORA du 4 janvier 1943 au 1^{er} septembre 1944. A distribué des cartes de ravitaillement aux réfractaires. A assuré le ravitaillement du maquis de la Bouletière (commune d'Épuisay). A reçu les parachutages. A assuré l'hébergement des parachutistes anglais. A été arrêté par les Allemands en mars 1944 et incarcéré à la prison de Blois. A participé au combat de la libération de Vendôme et y a été blessé.*

- 23 décembre 1953 : le général Revers (général d'armée, liquidateur officiel du mouvement ORA) certifie sur l'honneur l'exactitude des faits rapportés ci-dessus.

- Janvier 1954 : la fiche de demande d'attribution de la carte de combattant de la Résistance est ainsi complétée le 12 janvier 1954 : *avis favorable* de la commission départementale de l'Office des anciens combattants.

- 15 septembre 1955 : M^{me} Drussy, secrétaire générale de l'Office départemental de Loir-et-Cher, transmet à Émile Sauvaget une demande de renseignements complémentaires de l'Office national pour conforter son

2. AD 41, série R, Bulletin de renseignements hebdomadaire des RG, 18 mars 1944.

3. Ce type de char est confirmé par le lieutenant-colonel Henry et par AD. 41, 55 J.

dossier et permettre la délivrance de la carte de combattant volontaire de la Résistance.

- 19 septembre 1955 : Paul Messenger, responsable du mouvement ORA pour le Loir-et-Cher nord, certifie qu'Émile Sauvaget a rejoint l'ORA en janvier 1943. Précisons que l'ORA a été créée à cette date et qu'il en a fait partie jusqu'au 1^{er} septembre 1944, sous le numéro matricule 1748.

- 20 septembre 1955 : Émile Sauvaget écrit à M^{me} Drussy et il lui confirme avoir demandé à la subdivision d'Orléans une attestation de son appartenance FFI afin d'obtenir le modèle national exigé. Émile Sauvaget informe M^{me} Drussy que plusieurs FFI de Vendôme, dont lui-même, en ont déjà reçu un de l'Office départemental signé Cartier, ancien directeur de l'Office.

- 20 septembre 1955 : réponse manuscrite adressée à monsieur Émile Sauvaget, Président de l'association des anciens FFI de l'arrondissement de Vendôme (!) au nom du général Dilleman commandant la subdivision d'Orléans et signée Po par le chef d'état-major de Froidefond.

Je ne puis donner suite à votre demande. Le décret 51-95 du 27-01-1951 ayant fixé au 1er mars la date limite pour la reconnaissance des services FFI. Mais vous pouvez solliciter la validation de vos services FFI dans le cadre du statut de combattant volontaire de la Résistance. Adressez-vous au Ministère des Anciens combattants de Loir-et-Cher pour que votre situation soit régularisée par cet organisme ? Po le chef d'État-Major. Signé : de Froidefond.

Remarque : comment a-t-on pu écrire au Président des FFI de Vendôme pour lui annoncer qu'un vice de date (injustifié puisque la demande avait été effectuée en 1947!) l'empêche de se voir attribuer la carte d'appartenance aux FFI. Par ailleurs, comment imaginer que les anciens FFI de Vendôme aient élu comme président un non-résistant ?

- 23 septembre 1955 : M^{me} Drussy, secrétaire générale de l'Office départemental, écrit à Émile Sauvaget que l'Office n'est pas habilité à accorder la carte d'ancien combattant volontaire de la Résistance. Il fallait s'adresser à l'autorité militaire avant mars 1951 (ce qu'Émile Sauvaget avait fait!). Mais on retient étrangement une date (février 1954) qui allait bloquer la procédure pour Émile Sauvaget! Rappelons que sa demande attestée par l'Office national remontait au 12 février 1947. Ces dysfonctionnements administratifs auraient été fréquents selon les historiens de la Résistance. M^{me} Drussy réclame d'autres attestations des chefs de la Résistance, lesquels ne vont pas manquer de les produire.

- 22 octobre 1955 : André Marcilly, lieutenant, chef de section FFI du corps franc Valin de La Vayssière, propose qu'au vu de son activité de FFI, Émile Sauvaget reçoive une récompense : *la médaille de combattant volontaire de la Résistance*, instituée le 15 avril 1954. En effet, la loi du 15 avril 1954 crée une distinction au profit de toute personne à laquelle est

reconnue la qualité de combattant volontaire de la Résistance. Les caractéristiques furent fixées par un arrêté du 20 janvier 1955. Cependant, la procédure de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance a connu de multiples péripéties au cours des dernières décennies. Ce fut d'abord le cas avec la possibilité puis la fermeture de pouvoir déposer une demande. Instaurée par la loi du 3 avril 1955, cette interdiction connut une levée provisoire par les lois du 1^{er} août 1956, du 31 décembre 1957, du 9 septembre 1961 et par l'article 68 de la loi de finances pour 1969 (loi du 27 décembre 1968).

Pour notre Vendômois, cette demande va donner lieu à un enchaînement de nouveaux dysfonctionnements suspects. Pourtant le lieutenant André Marcilly atteste qu'Émile Sauvaget a été : *Un Résistant obscur qui, pendant l'occupation a organisé au risque de sa vie un centre de distribution de cartes pour les réfractaires et maquisards, et a, à diverses reprises, transmis des informations dans les difficultés du moment et distribué des armes au risque et péril de son existence. Il a su par sa ténacité de vrai Français réussir à se faire élargir de la prison allemande et le jour de l'attaque de Vendôme, le 11 août 1944, était le premier sur les lieux de combat parmi les FFI pour les appuyer dans leur action par ses conseils et son courage.*

Le chef de section Marcilly (Copie certifiée exacte par le maire de Vendôme, le 22 octobre 1955)

Ce chef FFI précise qu'Émile Sauvaget : *Est entré dans la Résistance en 1942. A créé un centre de distribution de tracts. A procuré des cartes aux réfractaires. A été emprisonné par les Allemands en mars 1944 et a réussi à se faire élargir. Était présent à la libération de Vendôme le 11 août 1944 : a été le premier sur les lieux du combat parmi les FFI et a été blessé.*

- 6 novembre 1955 : lettre de l'Office national au préfet de Loir-et-Cher, président de l'Office départemental. L'Office national annonce sa décision d'ajourner l'examen du dossier d'É. Sauvaget jusqu'à ce que les pièces exigibles soient produites, à savoir : un certificat national d'appartenance aux FFI ; une homologation par l'autorité militaire. L'imbrroglio administratif se poursuit donc en dépit des pièces produites...

- 10 novembre 1955 : le ministre des Anciens combattants et victimes de guerre (décision I-102-A-Blessés) décide que le titre de combattant volontaire de la Résistance est accordé à Émile Sauvaget.

- 10 novembre 1955 (le même jour) : l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, 2^e sous-direction, 6^e bureau (M. Henri Ribière) transmet la décision ministérielle (n° I-102) au titre des blessés de guerre, qui reconnaît à Émile Sauvaget le titre de combattant volontaire de la Résistance.

- 19 novembre 1955 : le préfet de Loir-et-Cher est informé par l'Office national que par décision n° I-102 du 10 novembre 1955, le titre de combattant volontaire de la Résistance est attribué par le ministre des Anciens combattants et victimes de guerre à Émile Sauvaget. En conséquence, le préfet est prié de *délivrer la carte*

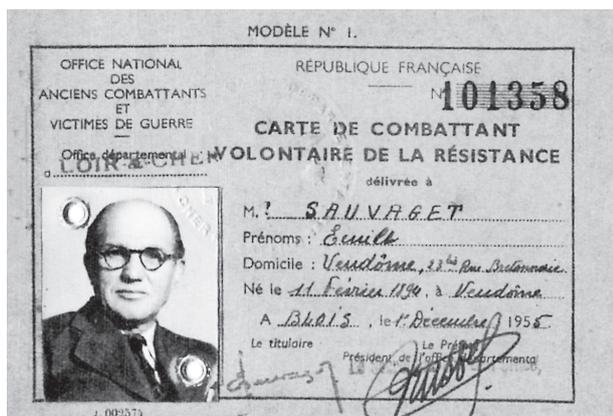


Fig. 5 : Carte de combattant volontaire de la Résistance (coll. part.).

de Combattant Volontaire de la Résistance à l'intéressé.

- 22 novembre 1955 : l'Office national demande donc que la carte soit délivrée à Émile Sauvaget et que lui soient communiqués pour enregistrement au fichier central le numéro de la carte et la date de la délivrance.

- 10 décembre 1955 : Émile Sauvaget reçoit sa carte de combattant de l'intérieur (n° 101 358) (fig. 5). Neuf ans plus tard, le dossier disparaît de nouveau des archives. Il est donc demandé aux anciens chefs d'Émile Sauvaget de renouveler leurs attestations...

- 16 mars 1964 : attestation jointe du lieutenant-colonel Alfred Norbert Henry, retraité à Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher).

Ex chef d'État-major des Forces Françaises de l'Intérieur de Loir-et-Cher (nord), homologué dans le grade de commandant des FFI sous le n° 1571 en date du 15 mars 1945 par le ministre de la guerre :

Certifie que monsieur Sauvaget Émile, Lucien, Louis, Directeur honoraire d'École publique, 25 rue Bretonnerie à Vendôme (Loir-et-Cher). A appartenu au mouvement ORA du secteur de Vendôme du 4 janvier 1943 jusqu'au 1^{er} septembre 1944, date de sa démobilisation.

Son activité résistante s'est manifestée : dans la distribution de fausses cartes d'identité aux réfractaires du STO ; le camouflage de réfractaires et maquisards (maquis de la Bouletière (commune d'Épuisay dans le Loir-et-Cher) ; l'hébergement de parachutistes anglais et canadiens ; le transport d'armes parachutées de Vendôme à Ste-Anne (Loir-et-Cher) ; la participation effective aux combats de la libération de Vendôme les 11 et 12 août 1944, opération où il a été blessé par éclat d'obus⁴. Signé : Le lieutenant-colonel Henry.

- 18 mars 1964 : Georges Hutin, président de l'Établissement public de l'aménagement de la Région de la Défense, 285 av. G. Clemenceau à Nanterre – rappelons qu'il était ancien chef départemental FFI de Loir-

et-Cher – renouvelle la demande d'attribution à Émile Sauvaget de la croix de combattant volontaire de la Résistance :

Nos amis de Vendôme viennent seulement de retrouver le dossier d'Émile Sauvaget demeurant 25 rue Bretonnerie à Vendôme, candidat à la croix de combattant volontaire de la Résistance. Cette décision a été refusée parce que l'on ne pouvait produire le certificat modèle national d'appartenance aux FFI. J'ai bien sûr connu Sauvaget et son action dans le Vendômois a été magnifique. Je crois qu'on l'a un peu laissé tomber et ce n'est pas très juste. Ci-joint un dossier auquel est joint une attestation du colonel Henry, chef d'état-major des FFI à laquelle j'ai ajouté moi aussi mon sentiment. Merci de ce que vous pourrez faire et bons [illisible]. Signé : Georges Hutin.

- 18 mars 1964 : ajout de Georges Hutin :

Je soussigné Hutin Georges, Président du Conseil d'Administration de l'établissement public chargé de l'aménagement de D D [illisible], ancien chef départemental des FFI de Loir-et-Cher, certifie l'exactitude des renseignements donnés par le colonel Henry sur les titres d'Émile Sauvaget et les services rendus par lui. Il résistera notamment dans le secteur de Vendôme. Il est bien évident que par son action et son exemple, Émile Sauvaget a participé effectivement à la libération du territoire dans une formation régulière FFI et qu'il mérite à tous égards la décoration qui est demandée par lui. Paris, le 18 mars 1964. Georges Hutin.

- 18 avril 1964 : M. Bret, directeur de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, 3^e sous-direction, 12^e bureau des combattants volontaires de la Résistance, réclame d'urgence le dossier au service départemental...

- 1^{er} septembre 1964 : M. Bret confirme [!] la réception de la demande initiale d'Émile Sauvaget en date du 22 février 1947 et annonce la reconnaissance du titre de combattant volontaire de la Résistance (décision du 17 juin 1964). L'erreur constatée dans l'accord initial est donc occultée, de même qu'est oubliée l'attribution de la carte FFI en date du 10 novembre 1955.

- 2 septembre 1964 : en réponse au dossier de demande d'Émile Sauvaget du 22 février 1947 (date citée dans la lettre), le directeur de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, annonce que, suite aux avis favorables des commissions départementale et nationale des combattants volontaires de la Résistance, le ministre a accordé le titre de combattant volontaire de la Résistance à Émile Sauvaget à la date du 17 juin 1964.

- 3 septembre 1964 : le préfet de Loir-et-Cher écrit au directeur de l'Office national pour lui rappeler qu'Émile Sauvaget s'était déjà vu attribuer, le 10 novembre 1955, la carte de combattant volontaire n°101 358 par décision ministérielle n° 1-102-A-Blessé.

- 3 septembre 1964 : le directeur de l'Office national (M. Bret) confirme que par décision ministérielle n° 2041, la carte de combattant volontaire de la Résistance est attribuée à l'intéressé.

4. Il s'agissait d'« une automitrailleuse antichars armée d'un canon tirant des obus de 20 mm ».

Fig. 6 : Fiche des avis favorables des offices départemental et national (AD 41).

Les dates portées sur la fiche d'attribution par la commission nationale de la carte de résistant démontrent l'absurdité de la procédure puisqu'elle précise : 12 janvier 1954 : avis favorable de la commission départementale ; 17 juin 1964 : avis favorable de la commission nationale ; 10 novembre 1955 : attribution de la carte de résistant (fig. 6). Autant dire qu'Émile Sauvaget a eu à affronter une bureaucratie des plus incompétentes. Il a eu comme consolation de se voir attribuer deux fois la carte de combattant volontaire de la Résistance !

Omniprésence d'Émile Sauvaget dans la cité vendômoise après la guerre

Après la guerre, Émile Sauvaget joua un rôle de premier plan à Vendôme dans tout ce qui concernait la vie militaire.

COMMANDANT DE LA GARDE CIVIQUE RÉPUBLICAINE DE VENDÔME

- Septembre 1944 : Émile Sauvaget devient commandant de la garde civique républicaine de Vendôme ; il s'agissait d'une force armée autonome

constituée par les anciens combattants de l'Intérieur, anciens « Francs-tireurs et partisans » (FTP) venant du PCF, anciens FFI, anciens maquisards de toutes tendances. Ses membres étaient recrutés, à titre bénévole, uniquement dans la Résistance, en dehors de toute prédominance des partis politiques. Ils étaient l'aboutissement discipliné et désintéressé des groupes de Résistance. Leurs commandants locaux étaient nommés exclusivement par les chefs de la Résistance. Leur mission consistait, après la libération des villes, à garantir la paix civique, la démocratie, à commencer par neutraliser les tenants de la « 5^e colonne », à savoir ceux qui avaient soutenu Pétain et collaboré avec l'occupant allemand. En termes non équivoques, le sous-préfet Georges Hutin leur ordonna *sans délai, de procéder au nettoyage des déchets laissés par une occupation ennemie prolongée et corruptrice... La justice devra s'exprimer, il faut qu'elle soit rapide, elle devra s'exercer durement contre tous ceux qui ont commis le crime d'indignité française. Les délateurs et les traîtres seront frappés. On le doit en hommage à nos martyrs, à nos morts innombrables tombés sous le feu des pelotons allemands... On le doit au général de Gaulle...*

(Aux populations du Loir-et-Cher : appel du sous-préfet Hutin paru dans « Le Carillon libéré » du 11 août 1944).

Mais le nouveau gouvernement du général de Gaulle n'entendait pas qu'en France, l'ordre républicain fût assuré par une dualité de pouvoirs. Face au danger de désarmement des gardes civiques, le comité de Vendôme, reprenait la résolution suivante du Conseil national de la Résistance, datée du 29 octobre 1944 : *Le Conseil National de la Résistance déclare que toutes mesures visant les Gardes Patriotiques ne devraient être prises en vertu des droits républicains et démocratiques reconquis par le Peuple de France sans que le Conseil National de la Résistance ait eu à en connaître. Avec tous les comités locaux et départementaux, le comité de Vendôme, dans un article signé A. Péricat, proteste énergiquement contre cette mesure injustifiée et appuie le Comité National de la Résistance (« Le Carillon libéré » du 9 novembre 1944).*

Les résistants vendômois ne sauraient accepter une mesure qui serait contraire à l'intérêt de la France.

Mais, le 10 décembre 1944, de Gaulle signa un accord avec l'URSS à la suite duquel Maurice Thorez considéra que *si le peuple a le droit et le devoir de faire entendre sa voix [...], c'est à l'autorité légale [d'agir]. Les Gardes Civiques, et d'une façon générale tous les groupes armés irréguliers ne doivent pas être maintenus plus longtemps* (discours de Maurice Thorez du 23 janvier 1945 au Comité central d'Ivry-sur-Seine).

Plusieurs remarques s'imposent : ce revirement de Thorez provoqua un grand émoi chez les résistants communistes ; les gardes civiques républicaines eurent dans les faits une existence éphémère ; elles accompagnèrent de profondes divisions au sein de la population française et vendômoise. Certains crurent bon, y

compris à Vendôme, de s'en prendre – non aux collaborateurs – mais nommément à d'authentiques résistants, ce qui provoqua de vives réactions de la part des membres du comité de Libération et de son président L. Gaspard. La presse a publié une mise au point concernant l'un d'eux, protestation qui conclut : *Les soussignés font donc appel à l'esprit de Résistance de tous afin que cessent ces racontars qui deviennent en fait des calomnies. A. Dheilley, L. Gaspard, R. Renou, H. Le Fur, G. V Dorkel, L. Violette* (article du *Vendômois* du 12 août 1946).

Ce ne fut certes pas le cas d'Émile Sauvaget qui avait été choisi pour être le commandant de la garde civique vendômoise par Georges Hutin et les autres chefs de la Résistance. En dépit de la brièveté probable de l'exercice de sa mission à la tête de la garde civique républicaine de Vendôme au lendemain de la Libération, ce choix est, selon nous, une preuve capitale de l'importance d'Émile Sauvaget dans la Résistance vendômoise. Ajoutons qu'en 1945, il créait le Comité d'entente dont il ne cessa de rappeler qu'il était avant tout fondé sur un esprit *d'union, de sympathie et de camaraderie*. Il faut le dire, Émile Sauvaget avait horreur des coups bas mais, à son insu, il ne se priva pas d'en recevoir...

RESPONSABILITÉS DU COMMANDANT SAUVAGET DANS LES COMITÉS ET ASSOCIATIONS À CARACTÈRE MILITAIRE

Président du comité départemental des mutilés, combattants, veuves de guerre, pupilles de la Nation; soutien et conseil pour établir les dossiers. Président de l'Amicale des mobilisés de 14-18 de l'arrondissement de Vendôme. Président d'honneur de la Fédération départementale «Henri Drussy». Président de l'Association des coloniaux de l'arrondissement de Vendôme (en tant qu'ancien sous-lieutenant des zouaves.) Président de l'Amicale «René Roussineau» (Interné politique, René Roussineau est né à Vendôme le 27 juillet 1895; entrepreneur en charpentes; arrêté à Vendôme le 27 février 1944 pour hébergement des aviateurs américains et interné jusqu'au 5 avril 1944 avant d'être déporté à Buchenwald du 6 avril 1944 au 14 avril 1945, date de son décès.). Président d'honneur de la Fédération départementale des réfractaires et maquisards de Loir-et-Cher (**fig. 7**). Vice-président de l'Amicale des anciens de l'ORA. 1945 : président fondateur du Comité d'entente des associations militaires et d'anciens combattants de Vendôme qui rassemblera : association des FFI, Déportés et Internés résistants, Mutilés, AC, Veuves de guerre, Maquisards et Réfractaires; Coloniaux, 89^e d'Infanterie AC, Médaillés militaires, Officiers de complément, Sous-officiers, UNC, Marins, Chasseurs à pied, alpins, montés, Prisonniers AC, Blessés du poumon, ARAC, Combattants d'Extrême-Orient, 4^e Cuir. et Croix-Rouge française (Liste publiée par Émile Sauvaget) (*Le Vendômois*, 29 septembre 1956).



Fig. 7 : Carte du Groupement national des Réfractaires et Maquisards (coll. part.).

PORTE-PAROLE DES ANCIENS COMBATTANTS DES DEUX GUERRES, IL LES REPRÉSENTAIT DANS TOUTES LES CÉRÉMONIES

- Le 29 octobre 1944, Vendôme célèbre la Fête de la Libération. L'article qui paraît dans *Le Carillon libéré*, le 2 novembre 1944, précise : À 9 h 30, place Saint-Martin, derrière les drapeaux et la musique, les notabilités, les sociétés, les délégations des écoles (tous les enfants portant de petits drapeaux aux couleurs alliées), se rassemblèrent, dans l'ordre indiqué par MM. Sauvaget et Girond, qui s'acquittèrent fort bien de ce service. À noter ce jour-là l'une des dernières apparitions officielles du commandant Verrier qui, aux Prés-aux-chats [...] passa en revue le bataillon de notre garnison.

Remarque : toute sa vie, Émile Sauvaget fut considéré comme l'ordonnateur talentueux de tous les défilés.

- Le 23 décembre 1944, il prononça l'un des quatre discours au cimetière pour les obsèques du commandant Verrier : M. Sauvaget, au nom des anciens combattants, le Dr Guimond au nom de la ville de Vendôme, le colonel d'Aboville et le général Auniord au nom des FFI et de l'Armée, Georges Hutin au nom du gouvernement de la République. Ils ont rappelé la vie du défunt qui avait un sentiment élevé du devoir, une grande énergie de combattant et un esprit d'abnégation absolue et de sacrifice total (extrait du *Carillon libéré*).

- Le 14 juillet 1945, Vendôme commémore les États généraux de 1789 et les États généraux de la Renaissance française de 1945 : Allocutions de MM. le Sous-Préfet, du maire de Vendôme, le D^r Chevallier, président du Comité local de la Libération, Sauvaget, président des Anciens Combattants et des FFI... (*Le Vendômois*).

- Le 11 novembre 1945, le président du Comité d'entente, Émile Sauvaget, invite toutes les associations qui en font partie à assister avec drapeaux, insignes et décorations, aux diverses manifestations qui auront lieu.

SOUS UN BROUILLARD FROID ET HUMIDE

**Vendôme a célébré avec ferveur
l'anniversaire du 11 novembre 1918**

En termes élevés, le Président Émile Sauvaget
a évoqué les grandes heures de la Victoire

**« Ranimons en nous notre volonté pour que,
dans le Travail, s'édifie un avenir de concorde
et de Paix »**

s'écrit le Président Émile Sauvaget

Voici le texte de la vibrante allocution prononcée par M. Émile Sauvaget, président du Comité d'Entente des Anciens combattants devant le monument aux morts de Vendôme :

« Dans quelques instants, pour la première fois, le président de la République ravivera la Flamme sur la tombe du Soldat Inconnu, pour commémorer le geste que fit le 11 novembre 1923, le sergent Maginot, grand mutilé de guerre, fondateur du ministère des Pensions.

« Trente ans ! déjà, que cette flamme du Souvenir et de la reconnaissance brûle sans jamais s'éteindre, même aux heures graves de juin 1940, de juillet 1944, et au cours des longues années de l'occupation.

« Peut-on demeurer insensible devant cette flamme vivante et oublier ce qu'elle représente et ce qu'elle exige de notre volonté, de notre patriotisme, de notre reconnaissance ? »

Fig. 8a et 8b : Titres du discours d'Émile Sauvaget
du 11 novembre 1953 (*Le Vendômois*).

• Ce 11 août 1945, sous la responsabilité du *commissaire*, M. Sauvaget : « inauguration des plaques commémoratives et des rues Bernard Hamet, Darreau, Commandant Verrier, rond-point de la Résistance où tombèrent Bedu et Deschamps ».

• Le 8 mai 1945, le maire de Vendôme, le D^r G. Guimond, confie le rassemblement aux piquets d'honneur, à 20 h 30, place Saint-Martin, pour se rendre au monument aux morts à l'officier ordonnateur : le commandant Sauvaget (article du *Vendômois*).

• Le 11 novembre 1947, les cérémonies consacrées aux victimes des deux guerres sont sous la direction de M. Sauvaget qui organise le cortège officiel dans lequel, note le journaliste du *Vendômois*, nous remarquons la présence des Forces françaises libres...

• Le 17 juin 1948, Émile Sauvaget proteste par un rectificatif dans *Le Vendômois* qui le dit élu de l'ARAC de Vendôme. Cette association nationale d'anciens combattants, née après la guerre de 1914-1918 avait été dissoute par le régime de Vichy. Il faut dire que cette association ressuscitée se trouve donc en concurrence avec le Comité d'entente dont Émile Sauvaget est le président et qui a pour objectif de défendre les intérêts des anciens combattants et victimes de guerre. Émile Sauvaget trouve sans doute inutile la création à Vendôme d'une association concurrente. Il y eut, semble-t-il, des remous autour de ce refus du président Sauvaget.

• Le 5 août 1948, le président du Comité d'entente des anciens combattants produit un article dans *Le Vendômois* qui se présente comme une lettre ouverte

adressée aux pouvoirs publics. En résumé, ils réclament : 1. Une majoration de 20 % des pensions des mutilés, veuves, orphelins et ascendants et des allocations spéciales... 2. La préparation d'ici juillet prochain du règlement d'administration publique afin d'obtenir un rapport constant entre les pensions et les traitements des fonctionnaires... 3. L'abolition des textes vichyssois contraires aux intérêts des victimes de guerre... 4. La revalorisation de la retraite du Combattant au coefficient 5. Si ce qui est tenté présentement ne suffit pas, une action plus énergique sera entreprise...

• Le 11 novembre 1953, Vendôme célèbre avec ferveur l'anniversaire du 11 novembre 1918 : Des cérémonies de belle allure ont marqué à Vendôme le 37^e anniversaire de l'Armistice. À cette occasion, le président Émile Sauvaget a présenté aux personnalités civiles, militaires et religieuses les locaux du « Centre de rayonnement de l'Armée » au quartier Rochambeau. Puis, à la mairie, il a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur à un ancien du 20^e chasseurs, M. Maurice Beaudoin (article du *Vendômois* du 17 novembre 1953).

Il a également prononcé un important discours digne du « poilu d'exception » qu'il avait été (fig. 8).

Ranimons en nous notre volonté pour que dans le Travail s'édifie un avenir de concorde et de Paix », s'écrit le Président Émile Sauvaget.

Voici le texte de la vibrante allocution prononcée par M. Émile Sauvaget, président du Comité d'Entente des Anciens combattants devant le monument aux morts de Vendôme :

Dans quelques instants, pour la première fois, le président de la République ravivera la Flamme sur la tombe du Soldat Inconnu, pour commémorer le geste que fit le 11 novembre 1923, le sergent Maginot, grand mutilé de guerre, fondateur du ministère des Pensions. Trente ans, déjà, que cette flamme du Souvenir et de la reconnaissance brûle sans jamais s'éteindre, même aux heures graves de 1940, de juillet 1944, et au cours des longues années de l'occupation. Peut-on demeurer insensible devant cette flamme vivante et oublier ce quelle représente et ce qu'elle exige de notre volonté, de notre patriotisme, de notre reconnaissance ?

Le 10 novembre 1920 à Verdun.

Il est de notre devoir d'en rappeler aujourd'hui la genèse : Le 10 novembre 1920 à Verdun, Auguste Thin, aux côtés du sergent Maginot, entrait dans une casemate de la Citadelle. Huit cercueils sur leurs tréteaux, recouverts aux couleurs françaises, contenaient les corps des soldats, prélevés dans diverses zones d'inhumation militaire. Un humble bouquet de fleurs, cueillies sur les tombes de Verdun, est remis au soldat Auguste Thin qui devait le déposer sur le cercueil de celui qui deviendrait le symbole du sacrifice et de l'abnégation : « le Soldat Inconnu ». Dans une circonstance aussi solennelle, qui participerait à l'Histoire de France, Auguste Thin hésita. Poilus inconnus, tombés glorieusement pour l'Indépendance de la Patrie, Poilus dont personne ne connaîtrait jamais ni les noms ni l'héroïsme, Poilus que des mamans attendraient toujours, ils se confondaient, pour lui, dans ce troublant anonymat et ce silence de la mort.

Sur le 6^e cercueil.

Thin est du 132^e Regiment d'Infanterie. Il veut donner un sens à son geste. Il totalise les chiffres et cette fois, d'un pas assuré, il fut déposer ces modestes fleurs sur le 6^e cercueil. Dans cette sombre citadelle, dans ce

Verdun si martyrisé et si glorieux, dans cet immortel lieu de pèlerinage, retentissant de la « Marseillaise », la France avait fait choix de celui qui symboliserait désormais les vertus héroïques de notre Pays. Ce fut alors l'acheminement de ce soldat inconnu vers Paris : le lion de Belfort, image de la Résistance de 1870, où il reçut les honneurs dus aux grands chefs. Le 11 novembre, au Panthéon, l'hommage de la Patrie reconnaissante. Puis vint la dernière étape de cette chevauchée : l'Arc de Triomphe où 800 drapeaux de toutes armes le saluaient d'un geste immense et émouvant.

Le 11 novembre 1923, la Flamme du Souvenir.

Le 27 janvier 1921, le Soldat Inconnu descendant doucement dans son caveau où il assure toujours son éternelle et vigilante faction. Le 11 novembre 1923 ; le sergent Maginot saisissait le premier glaive pour que jaillisse cette flamme du Souvenir qui ne s'éteindra plus et que nous devons à Gabriel Boissy des Écrivains Anciens Combattants. Rendons aujourd'hui un hommage ému à ces deux soldats : André Maginot et Gabriel Boissy pour le grand service qu'ils nous ont rendu. Pour nous, vivants, le Soldat Inconnu, devant lequel chaque jour défilent pieusement des centaines de personnes de toutes les nations, est le digne représentant des 1 500 000 morts de 1914-1918 et de tous ceux qui, depuis, sont tombés pour la patrie sur la terre française de l'Union Française et en terre étrangère. En ranimant cette flamme sacrée, ranimons aussi en nous notre conscience et notre volonté de l'action, pour que dans le travail incessant s'édifie un avenir meilleur de concorde, de prospérité et de paix.

• Le 16 mai 1954 a lieu la remise de la croix de guerre à la Ville de Vendôme (fig. 9).

• 12 juin 1955 : Vendôme accueille le congrès de l'Union nationale des Coloniaux. Émile Sauvaget est élu vice-président du conseil d'administration de la 1^{re} région militaire.



Fig. 9a : Remise de la croix de guerre à la Ville de Vendôme, le 17 mai 1954. Au premier rang, chapeau à la main, Pierre de Chevigné, secrétaire d'État à la Guerre ; derrière lui, Pierre Sudreau, préfet de Loir-et-Cher, et Gérard Yvon, maire de Vendôme (coll. Images et sons en Vendômois).



Fig. 9b : Au monument aux morts des Rochambelles, Pierre de Chevigné ranime la flamme (coll. Images et sons en Vendômois).

- Le 28 août 1955, Émile Sauvaget reçoit la médaille du mérite combattant (fig. 10 et 11).
- 24 juin 1956 : inauguration de l'avenue de Verdun. Vendôme célèbre dans l'union et l'exaltation patriotique l'anniversaire de la bataille de Verdun. Émile Sauvaget a un rôle prépondérant dans cette cérémonie : *L'union est de plus en plus nécessaire. Si nous répondons*



Fig. 10 : Nouvelle République du 28 août 1955 : Émile Sauvaget reçoit la croix du Mérite combattant.



Fig. 11 : Croix d'officier dans l'ordre du Mérite combattant.

aujourd'hui au désir manifesté par de nombreux camarades, c'est parce que nous sommes sûrs que tous, dans un même esprit de sympathie, dans une même volonté d'union, se sont rassemblés en ce jour anniversaire de la bataille de Verdun pour prouver que nous n'avons dans notre cœur et dans notre esprit, ni vieilli ni oublié (fig. 12). Émile Sauvaget prononce un long discours avec la force d'un poilu qui a connu les horreurs de cette guerre (fig. 13 et 14).

13 février 1979 : décès d'Émile Sauvaget

UNE NOBLE ET BELLE FIGURE

Le Président É. Sauvaget est mort (fig. 15). *Il avait 85 ans, un cœur fragile : celui-ci vient de céder. Mais quelle jeunesse et quel esprit animaient cet homme au regard vif et bon. Faire le portrait de cet homme ? Tâche bien difficile... Mais quelle âme et quel cœur ! La rectitude et la droiture ont animé chez lui une vie intense et pleine où la vie militaire est venue le disputer à la vie civile. Passionné de la France et de la jeunesse, il n'est pas outré de dire que sa vie leur fut consacrée...* Pierre-François Bourdin (article du Vendômois du 15 février 1979).

Exemple de courtoisie et de générosité, le président Sauvaget a gagné sa dernière demeure :

Un homme d'une exceptionnelle qualité (fig. 16). Ce qui est étrange, c'est qu'une si belle et si noble figure, qui honore la cité où elle a résidé, ait accompli son dernier voyage aussi peu entourée. Où étaient donc ceux qui se disaient ses amis ? Et tous ceux, si nombreux auxquels le disparu avait, d'une façon ou d'une autre, rendu un jour service ? Que n'étaient-ils pas là pour un adieu à Émile Sauvaget ? La reconnaissance n'est pas la vertu majeure de l'homme... Au cours de l'office des obsèques M. Tagnard, président du Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants a tracé de façon remarquable, le portrait d'un homme hors du commun. Quant à M. Chérière, président d'honneur de la Fédération Henry-Drussy, il a rendu un admirable hommage au soldat et au combattant héroïque que fut le commandant Sauvaget... Dirai-je combien je suis reconnaissant à l'abbé Lamé de la définition qu'il a donnée d'Émile Sauvaget : « un combattant pour la paix » ? Ce valeureux soldat, qui s'est toujours comporté – ses multiples et magnifiques distinctions parlent pour lui – en homme et en officier hardi, héroïque, voire parfois téméraire..., était un pacifiste passionné. La mésentente, la discorde, la haine le faisaient souffrir... Émile Sauvaget était un homme de concorde. Aimant la vie avec une sorte de voracité étonnante, tout ce qui en ternissait l'éclat l'atteignait profondément dans ses fibres humaines. Comme pédagogue, il s'est toujours attaché à enseigner le bien, le



Fig. 12a et 12b : Inauguration de l'avenue de Verdun, le 24 juin 1956 (coll. Images et sons en Vendômois).

beau, le vrai. Il cherchait le meilleur de l'homme, de son interlocuteur ou de son élève, comme le lapidaire cherche le plus bel aspect de sa pierre pour le mettre en lumière et rehausser sa valeur.

Témoignage posthume : Émile Sauvaget haïssait le mensonge, l'hypocrisie, le faux-semblant. Sensible, intuitif, doué d'une rare noblesse de cœur, il avait des

mains d'artiste. Entre autres qualités et dons, n'avait-il pas ceux de savoir tenir un pinceau ou une gouge ? Sa petite maison était pleine de sculptures et de peintures. Mais aussi, ancien et valeureux combattant, il ne pouvait souffrir que l'on s'approprie le culte des morts au combat à des fins politiques ou partisans. Il avait trop le respect du sacrifice et du

Parlant le premier, le président Emile Sauvaget, qui anime avec un dévouement et un désintéressement total le Comité d'Entente des A. C. de l'arrondissement de Vendôme, sut toucher, jusqu'aux larmes, le cœur de chacun de ses auditeurs...

En des termes élevés il retraça le long martyre de tous les acteurs de la Grande Bataille qui n'hésitèrent pas une seconde à sacrifier leur vie pour la survivance de leur Patrie.

Ecoutez M. Emile Sauvaget :

Le 21 février 1916, à 7 h. 15, l'ennemi ouvre le feu sur les deux rives de la Meuse, enveloppant un front de 40 km. — Verdun est bombardé systématiquement.

Toutes les pièces d'artillerie, tous les lance-mines tirent sans arrêt pendant 10 heures à une cadence de feu mouvant. Dans les bois, c'est un feu d'artifice indescriptible. Le ciel est rouge, la terre, invisible sous les masses d'acier qui l'ébranlent et l'émiettent.

La bataille de Verdun est commencée.

Une épaisse fumée roule sur les champs, emplit les vallons, noie tout.

L'infanterie entre en jeu. Trois corps d'armée ennemis s'avancent. Un combat héroïque succède à la plus formidable préparation d'artillerie connue jusqu'alors.

Le 22, le bombardement redouble et la lutte s'intensifie. Les hommes se confondent avec la terre dans un épouvantable chaos. La neige se met à tomber. Des villages s'illustrèrent à tout jamais : le bois des Caures, le bois d'Haumont, La Woèvre, Brabant, Samogneux. L'horizon flambe. L'ennemi renforce ses troupes qui attaquent sans répit dans un assaut suprême. La Cote 304, le bois des Fosses, le bois de Chaume-Ornes, sont perdus.

TOUTES LES ATTAQUES SONT REPOUSSÉES

Toutes les attaques sont repoussées sur la Côte du Poivre. Douaumont tient sous un feu d'enfer. La terre s'entr'ouvre, se referme, roulant les hommes dans ses sillons mouvants, comme le ferait, de ses vagues, un océan secoué par la tempête.

Attaques successives et sans arrêt sur Béthincourt, Forges, la Côte de l'Oie, le bois des Corbeaux, le Mort-Homme. Cinq corps d'armée ennemis sont mis en ligne, qui échouent avec des pertes sanglantes. Une partie du village de Vaux est cependant prise. Des villages sont reconquis, perdus, mais la ligne ondule et résista.

Le général Joffre — le 10 mars s'adresse aux troupes en ces termes : Depuis trois semaines, vous subissez le plus formidable assaut que l'ennemi ait encore tenté contre nous.

L'Allemagne escomptait le succès de cet effort qu'elle croyait irrésistible et auquel elle avait consacré ses meilleures troupes et sa plus puissante artillerie. Elle espérait que la prise de Verdun raffermirait le courage de ses alliés et convaincrerait les pays neutres de la supériorité allemande. Elle avait compté sans vous. Le pays a les yeux sur vous. Vous serez de ceux de qui on dira : ils ont barré aux Allemands, la route de Verdun.

« COURAGE ! ON LES AURA ! »

Avocourt, Malancourt, Béthincourt, le bois de La Caille et la voie de Vaux-Fleury s'illustrèrent grâce au courage indomptable des Poilus. La bataille de Verdun n'est pas perdue — « courage, on les aura ».

L'ennemi veut réduire à toute fin le village de Vaux. Malgré les attaques qui se précipitent, malgré l'entrée en renfort de nouvelles réserves ennemies, le 2 juin, la superstructure du fort attaquée violemment résiste. Il faut 6 jours pour en réduire la garnison isolée.

Alors c'est Thiaucourt, Chattencourt, Cumières

sur la droite, l'ennemi, tenant Douaumont et Vaux approche de la barrière de Jonville. Apparaît, toute proche, la cuvette de Verdun — c'est là qu'il va chercher la décision suprême.

23 juin, 70.000 hommes ennemis s'élancent sur Thiaumont, Fleury-Vaux.

11 juillet, 40.000 hommes en renfort montent à l'assaut sans résultat important.

VERDUN EST SAUVÉ !

Assiégé depuis 5 mois. Verdun est sauvé « on les a eus ».

Cependant la lutte continue, acharnée, meurtrière, désespérante pour l'ennemi.

L'offensive française du 24 octobre 1916 ramène nos troupes sensiblement aux positions du 25 février, Vaux, Douaumont sont repris.

L'offensive du 15 décembre dégage enfin Verdun complètement. Ce jour-là, au moment où l'Allemagne invite la France à lui demander la paix, à 10 h., les vagues d'assaut françaises s'élancent derrière un barrage roulant d'artillerie.

Varauchéville, le bois de La Vauche, sont repris à la baïonnette, ainsi que les Chambrettes et Bezonvaux.

L'ALLEMAGNE RECOULE

11.000 prisonniers, dont 300 officiers, 115 canons, des centaines de mitrailleuses, des dépôts de munitions et de matériel.

« Soldats, dit alors le général Mangin, vous avez été les bons ambassadeurs de la République » répondant ainsi à l'offre que l'Allemagne avait lancée à la France de demander la paix.

De jour en jour, alors, le canon allait jouer le premier rôle. Pour 20.000 fantassins, 40.000 artilleurs. Tous les travaux ennemis sont bouleversés. Les lignes françaises sont portées à 11 km. au nord.

Les Allemands, en trois batailles : 24 octobre, 15 décembre, 20-21 août se trouvent chassés de tous les ouvrages qu'ils avaient occupés depuis le début du combat.

51 divisions 1/2 soit 507 bataillons ennemis furent engagés à plusieurs reprises dans la bataille de Verdun, soit plus de 82 divisions, ou 1.800.000 en 11 mois.

Hindenburg, avouera plus tard : « Cette bataille épuisa nos forces comme le fait une blessure qui ne se ferme pas. »

UNE CLAMEUR DE VICTOIRE !

Pendant des siècles, sur tous les points du globe, le nom de Verdun continuera de retentir comme une clameur de victoire, comme un cri de joie poussé par l'humanité délivrée.

Mais 350.000 des nôtres sont tombés, 55.000 tués, près de 100.000 disparus ou prisonniers, 200.000 blessés.

Combien de généraux, d'officiers, de sous-officiers, de soldats se sont illustrés à jamais dans cette gigantesque bataille, dans ce sursaut indescriptible et sublime de l'âme française, pour la défense de notre patrimoine, de notre indépendance, de nos libertés :

HONNEUR AUX POILUS !

Inclinons-nous devant leurs sacrifices, leur héroïsme — leurs blessures et leurs misères cachées. Du fleuve de sang que nos ennemis firent couler, du brasier immense qu'ils ont allumé, nos poilus de Verdun, ont fait par leur vaillance et leur martyre, que ce n'est pas leur sinistre victoire que les barbares virent surgir, mais Némésis, vengeresse et justicière qui leur apporta la défaite.

Honneur à vous tous, fantassins, artilleurs, sapeurs, tringlols, médecins, brancardiers, aviateurs.

Par votre volonté, par votre union indéfectible, au-dessus de toutes les opinions, de toutes les confessions et de toutes les classes, vous avez montré à la face du Monde, le vrai visage de la France.

Puisse votre exemple, demeurer vivant dans notre mémoire et dans notre cœur.

Fig. 13 : Discours devant la stèle de l'avenue de Verdun (coll. Images et sons en Vendômois).



Fig. 14 : Émile Sauvaget dans son rôle d'ordonnateur des défilés (coll. Images et sons en Vendômois).

Une noble et belle figure : **Le Président E. Sauvaget est mort**



Fig. 15 : Article du *Vendômois*, 15 février 1979.

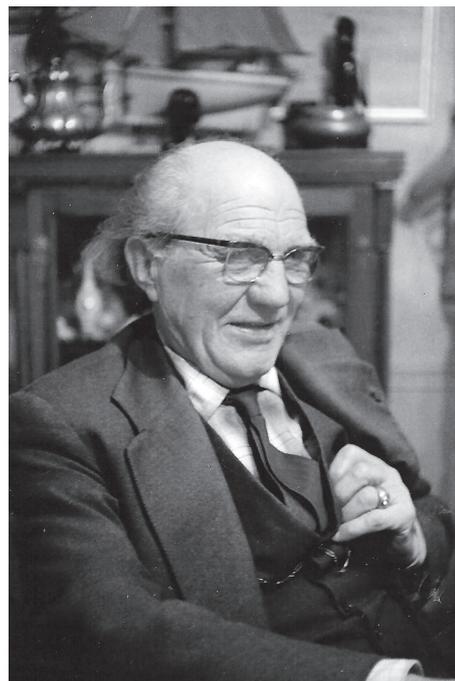


Fig. 16 : Portrait d'Émile Sauvaget (photo S. Dupré).

don suprême pour son pays pour admettre cette aliénation du souvenir.

Le journaliste du *Vendômois* retranscrit ci-dessous une réflexion d'une grandeur et d'une beauté tragiques telle qu'il la lui a confiée. C'est une sorte de testament spirituel : *Toutes les cérémonies aux Monuments aux Morts, c'est bien, pourvu que les actes et les sentiments qui les animent et les motivent soient justes et vrais. Le sont-ils toujours ? Permettez-moi d'en douter. En fait, voyez-vous, ce n'est pas cela que nos morts demandent... Je vais vous dire : lorsque je vais dans un cimetière (j'y vais rarement parce que je n'aime pas les cimetières), j'ai la pénible impression que tous les morts se lèvent – je vous assure, je les vois! – et qu'ils*

me demandent : « À quoi a-t-elle servi, notre mort ? Qu'a-t-on fait de notre sacrifice ? Où est le respect pour les vieux et pour les infirmes ? Avec vos discours et vos mascarades, qu'avez-vous appris aux jeunes qui leur permette de comprendre ce que nous n'avons pas su éviter ?... J'intervenais : « Vous n'aimez pas les cimetières, dites-vous ? Pourtant quels paisibles champs de repos où l'on entend ceux qui qui vous parlent au fond



Fig. 17 : Brassard FFI d'Émile Sauvaget (coll. part.).

du cœur – Vous venez de le démontrer...» Il leva vers moi son bon regard clair : il pleurait... Je ne devais plus le revoir.

Pierre-François Bourdin (article du *Vendômois* du jeudi 22 février 1979)

En conclusion

Au vu des pièces produites, Émile Sauvaget a fait preuve, au dire de ses supérieurs, d'un *patriotisme exceptionnel*, tant dans la Première Guerre mondiale, que durant la Seconde, où il a encore été un combattant actif dans l'ombre de la Résistance. Certes, son dossier a été l'objet de négligences administratives réitérées qui ne devraient pas entacher la force et la précision des témoignages et attestations de ses chefs. Il ne faudrait pas que notre cité vendômoise oublie le commandant Émile Sauvaget, mais poursuive son devoir de mémoire en lui redonnant la place qu'il mérite.

Puisse ce travail contribuer à redonner la parole au passé, révéler la vérité historique et susciter chez les Vendômois le désir d'honorer la mémoire de l'un des plus méritants de ses soldats (fig. 17).

Remerciements

Cette recherche fondée sur la découverte d'archives inédites n'a pu se faire qu'avec le soutien efficace des responsables des Archives départementales, de M^{me} Caro en particulier qui a mis à jour une documentation très riche concernant Émile Sauvaget. Merci également à Alain Dubois de la bibliothèque communautaire du pays de Vendôme, au musée de la Résistance de Blois. La mise en œuvre n'a pu se faire qu'avec les encouragements de Bernard Diry, des anciens combattants et sous la conduite vigilante de Jean-Jacques Loisel. Jean-Claude Pasquier m'a, quant à lui, donné des réponses judicieuses aux questions que je lui posai dans le cadre de sa connaissance pointue de l'histoire vendômoise. Un grand merci également à Monique Sauvaget, la fille d'Émile qui a soutenu cette entreprise qui lui rappelait une période très douloureuse de sa vie. Sans oublier deux amis d'Émile, Serge et Maurice Dupré, qui ont témoigné de ce qu'ils ont vu et entendu au fil d'une fréquentation suivie avec notre « héros ».